

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Date d'affichage : 13/07/2017	Délibération n°2466/2017 Objet : Signature du marché de vidéo-protection urbaine

Conseillers en exercice : 27 Présents : 21 Pouvoirs : 6
Absents : 0 Votants : 27

L'an deux mil dix-sept, le 29 juin à 20 h 00,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 juin 2017 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Dominique GOYER, Claude-Olivier BONNEFOY, Marie-France PELLETTEY, Joël VILLAÇA, Alphonse BOYE, Florance TORRECILLA, Virginie LECARDONNEL, Martine HARBULOT, Roger LANGLAIS, Agnès MAILLOCHON, Marianne MAHJOUB, conseillers municipaux.

Absents représentés :

Nathalie BOIXIERE donne pouvoir à Jean-Michel CARIGI.

Hakima OULD SLIMANE donne pouvoir à Joseph DUPRAT.

Stanislas GAUDON donne pouvoir à Sylvie GERINTE.

Alexandre RICHE donne pouvoir à Arlette LEPARC.

Magali OLIVE donne pouvoir à Danielle METRAL.

Valérie PREVOTAT donne pouvoir à Marianne MAHJOUB.

Madame Virginie LECARDONNEL a été nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire informe qu'un MAPA a été lancé le 16 mai 2017 concernant l'extension du réseau de vidéo-protection urbaine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.1414-1 et L.1414-4 et L.2122-22
4°,

Vu le décret 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics et notamment l'article 27,

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé sur « Marche on Line » N° AO-1721-1686, au BOAMP N° 17-67773 et sur le profil acheteur de la ville, « achatpublic.com » N° 3132223 pour une remise des plis le 15 juin 2017 avant 16h00,

Considérant les 02 offres reçues en mairie,

Considérant que le rapport d'analyse des offres (de base et prestation supplémentaire), lequel a fait ressortir que l'offre totale la mieux disante est celle de la société SDCOM, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 100 points pondérés à 60% pour le prix et 100 points pondérés à 40% pour la valeur technique de l'offre comprenant 25 points pour les moyens humains et matériels, 25 points pour la méthodologie générale, 20 points pour les délais, modalités et réactivité, 15 points pour les références et 15 points pour l'environnement et la qualité de vie et de confort des riverains),

Considérant l'avis de la commission Cadre de vie qui s'est réunie le 27 juin 2017,



Accusé de réception en Préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception Préfecture :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A la majorité : 19 voix pour, 4 voix contre (Roger LANGLAIS, Agnès MAILLOCHON, Marianne MAHJOUR, Valérie PREVOTAT pouvoir à Marianne MAHJOUR) et 4 abstentions (Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Hakima OULD SLIMANE pouvoir à Joseph DUPRAT, Martine HARBULOT) :

ARTICLE 1 : DECIDE d'attribuer le marché d'extension du réseau de vidéo-protection urbaine et sa prestation supplémentaire (caméra fixe cour de la Mairie) à la Société SDCOM, pour une durée de travaux de 4 MOIS sise entre la réception de l'ordre de service (OS) et la date de livraison obligatoire de l'intégralité du marché au plus tard le 31 DECEMBRE 2017, pour la somme de 82 275,37 € HT soit 98 730,44 € TTC (Base TTC 95 900,03 € et prestation supplémentaire TTC 2 830,42 €),

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et à signer tout document afin de réaliser cette opération, ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

ARTICLE 3 : DIT que les crédits sont prévus au budget 2017, chapitre 21, article 21533 pour la partie investissement de la commune.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 3 juillet 2017.



Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie

Acte à classer**2466-2017**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-07-06T14-56-10.00 (MI206601093)**Identifiant unique de l'acte :**
094-219400488-20170703-2466-2017-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** SIGNATURE DU MARCHE DE VIDEO-PROTECTION**Date de décision :** 03/07/2017**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :**
1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. procédure adaptée (art28)
1.1.2.2. services**Acte :** [2466-2017.PDF](#)

Classer

Annuler

PréparéDate **06/07/17 à 14:56**Par **MARQUES Christine****Transmis**Date **06/07/17 à 14:56**Par **MARQUES Christine****Accusé de réception**Date **06/07/17 à 15:04**